

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social

Palais de la Bourse – 9 La Canebière - CS 21856 – 13221 MARSEILLE CEDEX 1

## Procès-verbal

# Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai à 9 heures,

Les membres de l'association de La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de leur présidente à La Coque.

Il a été établi une feuille de présence avec notés les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée est présidée par la présidente, Madame Sandra CHALINET.

Elle est assistée par une secrétaire de séance, Madame Olivia ANDRIANIRAINY.

Les membres fondateurs étant présents ou représentés et plus des deux tiers des membres étant également présents ou représentés, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est énoncé :

- 1. Mot d'accueil de la présidente**
- 2. Modification des statuts**
- 3. Composition du Conseil d'Administration**
- 4. Composition du Bureau**

## 1. MOT D'ACCUEIL DE LA PRÉSIDENTE

---

La présidente ouvre la séance et remercie tous les membres présents pour cette Assemblée Générale Extraordinaire puis explique les modalités d'échanges et de vote.

## 2. MODIFICATION DES STATUTS

---

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 14 avril 2023 a statué sur la modification et la mise à jour de certains articles.

L'EPAEM a fait une demande de modification des statuts, relative à la composition du Conseil d'Administration et du Bureau ; modification requise pour la signature de la convention Cité des Entrepreneurs / EPAEM 2023. La présidente précise que l'association profite de cette demande de modification, pour apporter quelques autres modifications mineures.

Sont d'abord présentés à l'AGE les propositions de modifications suivantes :

- **Article 2 - Objet** : ajout des actions en faveur de la Mobilité dans l'objet de l'association. Notre action sur la Mobilité prenant de plus en plus d'ampleur, il est important de l'ajouter à l'objet de l'association car nous avons des subventions axées sur la Mobilité.
- **Article 3 - Siège social** : le siège social est fixé à l'adresse suivante : PALAIS DE LA BOURSE, 9 la Canebière, 13001 Marseille.
- **Article 9 - Réunions du Conseil d'Administration** : possibilité de convoquer un Conseil d'Administration par voie électronique, de réaliser un Conseil d'Administration par visio conférence et de voter les délibérations du Conseil d'administration par voie électronique.
- **Article 11 - Assemblée Générale Ordinaire** :
  - Possibilité de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire par voie électronique, de réaliser une AGO par visioconférence et de voter les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire par voie électronique.
  - Possibilité de décider du transfert de siège social en Assemblée Générale Ordinaire.
- **Article 13 – Modification des statuts, dissolution et indemnisation** : possibilité de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire par voie électronique, de réaliser une Assemblée Générale Extraordinaire par visioconférence et de voter les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire par voie électronique.

Sont ensuite présentées les propositions de modifications relatives à la composition du Conseil d'Administration et du Bureau, demandées par l'EPAEM.

- **Article 9 – Composition du Conseil d'Administration et du Bureau**

- Composition du Conseil d'Administration

### Membres fondateurs

La CCIAMP et l'EPA Euroméditerranée, en leur qualité de membre fondateur disposeront chacun de deux sièges. Les membres fondateurs désigneront leur représentant pour une durée de 3 ans.

Les deux membres fondateurs disposeront de 4 voix sur les 19 voix du Conseil, même en cas de vacance d'un ou plusieurs sièges.

Chaque représentant exerce ses fonctions sans limitation du nombre de mandats.

Membres élus : 14 administrateurs élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale

➤ Composition du Bureau

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé de :

- Un.e président.e
- Un.e vice-président.e représenté.e par la CCIAMP
- Un.e vice-présidente représentée.e par l'EPA Euroméditerranée
- Un.e secrétaire
- Un.e trésorier.e qui tient les comptes de l'Association

Les mandats de vice-président.e et de trésorier.e sont réservés, de droit, aux membres fondateurs.

Les membres du Bureau sont élus pour trois ans et peuvent être rééligibles sans limitation du nombre de mandats. Ils peuvent nommer une personne chargée de les représenter en cas d'empêchement.

En cas de vacance, il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale. Les nouveaux membres ainsi élus le sont pour une période de trois ans.

### 3. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

La composition du Conseil d'Administration se décline ainsi de la façon suivante :

#### MEMBRES FONDATEURS

##### Sièges EPAEM

Nom	Fonction
Stéphane GHIO	Directeur du Développement économique EUROMEDITERRANEE
Stéphane PELLEN	Directeur, Chargé de missions auprès du Secrétaire Général PORT DE MARSEILLE FOS

#### MEMBRES FONDATEURS

##### Sièges CCI AMP

Nom	Fonction
Cécile DELEUZE-SERRUS	Membre élu CCI AMP
Marjorie GAUTHIER-DEBLAISE	Directrice Digital / E-commerce RICHARDSON

#### MEMBRES ACTIFS

Nom	Fonction
Philippe BEAUCHESNE	Directeur Centre d'Affaires BNP PARIBAS
Luc BOUVET	Directeur régional EIFFAGE CONSTRUCTION
Cindy CHAGOURI	Directrice Les Docks CONSTRUCTA ASSET MANAGEMENT
Sandra CHALINET	Présidente SANDRA CHALINET CONSEIL

<b>Christian CORTAMBERT</b>	Président CAP AU NORD ENTREPRENDRE
<b>Lucie DEPOORTERE</b>	Directrice des campus PIGIER Aix-Marseille
<b>Amandine DESLANDES</b>	Directrice associée
<b>Grégory DURRAND</b>	Designer Artisan ICI MARSEILLE
<b>Thierry GAUDIN</b>	Directeur du Pôle-Aix-Marseille FIDAL
<b>Thomas HOUDAILLE</b>	Directeur du développement LA PLATEFORME
<b>Nicolas KIRSTETTER</b>	Associé, Expert-comptable CABINET BDO
<b>Sylvie SCOTTO</b>	Directrice Relations Institutionnelles ORANGE
<b>Patrick SIRI</b>	Président P. FACTORY
<b>Cyril VRAIN</b>	Président SMOOTH MOBILITY

La composition du Bureau se décline de la façon suivante :

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Sandra CHALINET</b>	Présidente
<b>Stéphane GHIO</b>	Vice-Président
<b>Cécile DELEUZE-SERRUS</b>	Vice-Présidente
<b>Patrick SIRI</b>	Trésorier
<b>Cyril VRAIN</b>	Secrétaire

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications statutaires, les adhérents de La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée sont appelés à voter sur la validation des nouveaux statuts.

Pour information, les membres fondateurs CCI AMP, ne peuvent pas voter concernant la modification de l'article 3.

Cette résolution est mise aux voix.

**Elle est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.**

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

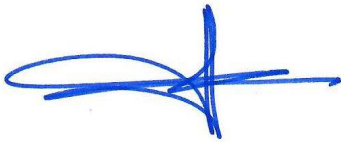
---

Néant.

La séance est levée à 10h30.

*La Présidente,*

**Sandra CHALINET**



*La Secrétaire de séance,*

**Olivia ANDRIANIRAINY**

